

# LICENCE PROFESSIONNELLE du CNAM\* PARCOURS CONSEILLER FORESTIER

Arrêté de création du 08 juillet 2021 (Parution au JO du 08 juillet 2021)

## QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Conseiller forestier (techniques forestières et technico-commercial)
- ◆ Gestionnaire forestier
- ◆ Aménagiste, responsable d'unité territoriale
- ◆ Chargé d'études, assistant ingénieur
- ◆ Chef de projet, animateur en développement du territoire
- ◆ Enseignant, formateur

Le conseiller forestier est un professionnel aux compétences techniques et en communication interpersonnelle avancées dans les domaines de la sylviculture et du diagnostic à l'échelle du territoire. Il interagit avec les parties prenantes de la filière forêt-bois en apportant conseil et accompagnement au travers de projets diversifiés dans un contexte en pleine évolution.

FICHE RNCP 30140

NIVEAU 6

DÉLIVRÉ PAR LE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

Cette formation adaptée  
permet de répondre à la  
demande des entreprises  
de conseil.

## POURSUITE D'ÉTUDES

Master, École d'Ingénieur

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Réaliser un  
diagnostic

Conseiller  
&  
Accompagner

Évoluer  
&  
Améliorer

Gestion  
collective



POSSIBILITÉ DE  
RESTAURATION ET  
D'HÉBERGEMENT SUR  
DEMANDE

## PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ candidats de 16 à 29 ans révolus, ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.</li> </ul> <p>Être titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Soit d'un BTSA Gestion Forestière, ou diplôme équivalent en lien avec la filière forêt-bois.</li> <li>◆ Soit d'un parcours universitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi : <b>un contrat de professionnalisation</b> doit être signé avec un employeur du secteur professionnel en fonction des dispositifs en vigueur.</li> <li>◆ possibilité d'accès par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).</li> </ul>
<p><b>Admission</b> sur dossier et entretien individuel de positionnement</p>	

### RESULTATS

- ◆ Taux de réussite aux examens :  
Apprentissage : 100 %  
FC : NC
- ◆ Taux de satisfaction :  
Apprentissage : 100 %  
FC : NC
- ◆ Taux de poursuite d'études :  
Apprentissage : 8,3 %  
FC : NC
- ◆ Taux d'insertion pro. à 6 mois :  
Apprentissage : 83,3 %  
FC : NC
- ◆ Taux d'abandon en cours de formation app. : 10,53 %
- ◆ Taux de rupture contrat app: 0%

\*CNAM

Conservatoire National des Arts et Métiers  
Licence Professionnelle Sciences Technologies, Santé  
Mention Métiers des ressources naturelles et de la forêt

## CONDITIONS MATÉRIELLES

APPRENTISSAGE	FORMATION CONTINUE
<b>Durée</b> en présentiel (1 an) 12 mois en entreprise dont 16 semaines en centre de formation (600h de septembre à juin) par périodes de 2 à 4 semaines	
<b>Rémunération</b> assurée par l'employeur, comprise entre 51% et 100% du SMIC selon l'âge de l'apprenti	<b>Rémunération</b> : le coût de formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par la Région (AIQ), Pole Emploi, Transition Pro, le CPF, ou les organismes concernés en fonction de la réglementation et des dispositifs en

## Formation en milieu professionnel

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent au candidat d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles

## CONTENU DE FORMATION

- ◆ Mise en situations professionnelles : diagnostic des milieux forestiers, sylviculture, mobilisation et valorisation des ressources, fiscalité et estimation de la valeur des forêts.
- ◆ Rencontres et connaissance des différents acteurs, fonctionnement des organisations, relations commerciales et négociation, RSE.
- ◆ Communication et relation interpersonnelle : écouter, informer, convaincre, négocier, maîtriser les Soft-Skills, anglais professionnel scientifique et technique.
- ◆ Innovations technologiques et valorisation des données : télédétections, SIG, etc.
- ◆ Analyse systémique d'organisations professionnelles et forestières.



## ÉVALUATION - VALIDATION

La certification repose sur les trois composantes suivantes :

- ◆ la réussite aux **examens écrits et oraux** (7 UE) attestant l'acquisition de connaissances fondamentales ou appliquées permettant l'exercice des métiers référencés.
- ◆ la réalisation d'un projet tuteuré (2 UA) donnant lieu à la production d'un **mémoire professionnel** répondant à une problématique de l'entreprise d'accueil. Ce mémoire est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants.
- ◆ la période en entreprise est évaluée avec la production d'un **rapport d'activité** soutenu pendant la formation, et par une grille renseignée par le tuteur de l'apprenant.

## TARIF

APPRENTISSAGE :  
FINANCEMENT PAR LES  
OPCO.

FORMATION CONTINUE  
SUR DEMANDE

CFAA du Doubs  
CFPPA de Chateaufarine  
10 rue François Villon  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 41 96 40  
cfa.doubs@educagri.fr  
cfppa.chateaufarine@educagri.fr  
chateaufarine.educagri.fr

## Responsable de formation

Michel Carminati  
michel.carminati@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap,  
contacter :  
refhandi.chateaufarine@educagri.fr

